



**Déclaration du SGEN-CFDT Bourgogne
au CDEN 21
du 5 février 2019**

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Pour le Sgen-CFDT, l'amendement à l'article 6 adopté par la Commission des affaires culturelles et scolaires de l'Assemblée nationale, en visant la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux, se contente de créer un pilotage vertical et hiérarchique des écoles du premier degré par le collège.

Ce modèle unique ne tient aucun compte de la diversité des situations des écoles et des collèges du territoire.

Il ne résout pas non plus, pour les écoles, la question de la proximité nécessaire entre prise de décisions et mise en œuvre de celles-ci.

Si la création d'un établissement prenant en compte la logique du socle commun et celle des cycles peut être une réponse à certains endroits, elle doit être avant tout conçue avec et par les acteurs, et en aucun cas être imposée depuis Paris.

Cet amendement, notamment en remplaçant de façon abrupte la logique du socle commun par une logique datée des « fondamentaux », ne tient pas compte du besoin de repenser les parcours des élèves et laisse envisager le pire pour cette école de proximité que le Sgen-CFDT appelle de ses voeux pour tous les élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

La réponse apportée par cet amendement ne permettra aucunement d'améliorer les conditions de travail des personnels du premier degré, à contrario du projet d'établissement porté par le Sgen-CFDT qui s'ancre dans le vécu des collègues.

Les effectifs des classes ont un impact sur les résultats scolaires, alléger le nombre d'élèves par classe a un impact positif. Ce que les enseignants, et leurs organisations représentatives, savaient depuis longtemps et ne se privaient pas d'exprimer, a enfin trouvé un écho positif au ministère. En décrétant l'allègement des CP et CE1 dans l'éducation prioritaire M. Blanquer confirme en effet ce fait.

Mais à le faire à moyens constants, nous nous retrouvons devant une carte scolaire qui comportera beaucoup trop de fermetures, sans baisse réelle du nombre d'élèves par classe (hors CP et CE1 de l'éducation prioritaire). Rappelons que la difficulté scolaire, comme la fragilité social, ne sont pas l'apanage exclusives des zones d'éducation prioritaire. Rappelons aussi que la taille des classes françaises se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant la qualité du travail effectué par les services de la DSDEN, que nous avons pu constater en CTSD, le Sgen-CFDT Bourgogne ne peut pas se satisfaire du projet de carte scolaire..